



HONORAIRES DE L'AGENCE T.T.C. - <https://city-and-sea>

- Location annuelle pour le Locataire : Loi Alur 15/09/2014 (TVA 20%)

-Honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et la rédaction du bail : 8 € /m2 habitable (ex : 32m2 x 8 € = 256 €) zone tendue : 10 €/m2 - zone très tendue : 12 €/m2

-Honoraires état des lieux : 3 € /m2 habitable (ex : 32m2 x 3 € = 96 €)

- Location annuelle pour le Propriétaire : Loi Alur du 15/09/2014 (TVA 20%)

-Honoraires entremise, et négociation : 1,50 € /m2. (ex : 32m2 x 1.50 € = 48€)

-Honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et la rédaction du bail : 8 € /m2 habitable (ex : 32m2 x 8 € = 256 €) zone tendue : 10 €/m2 - zone très tendue : 12 €/m2

-Honoraires état des lieux : 3 € /m2 habitable (ex : 32m2 x 3 € = 96 €)

Gestion Investisseurs neuf : (TVA 20 %) - 6,42 % TTC sur tous les loyers hors charges encaissés.

Gestion autres propriétaires : (TVA 20 %) - 7.20 % TTC sur tous les loyers hors charges encaissés.

Locations saisonnières : (TVA 20 %) **Honoraires à la charge du propriétaire** :

25 % sur toutes les sommes encaissées hors forfait de charges.

- **Baux commerciaux** : honoraires 15% TTC du loyer annuel avec charges. (TVA 20 %)

- **Cession fonds de commerce** : honoraires 10% TTC du prix de cession (TVA 20 %)

- **Vente**: appartements - villas - terrains - garages - parkings - cave : (TVA 20 %)

-honoraires 5 % TTC* du prix de vente du bien au-dessus de 200.000€.

-de 0 € à 50.000 €* : honoraires 5.000 TTC, de 50.000 € à 100.000 €* : honoraires 8.000 € TTC

-de 100.000 € à 150.000 €* : honoraires 10.000 € TTC

-de 150.000 € à 200.000 €* : honoraires 15.000 € TTC

(*sauf stipulation contraire stipulée dans le mandat de vente) (* prix de vente)